

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 05270

Numéro SIREN : 300 474 574

Nom ou dénomination : 1317 Notaires

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2019 sous le numéro de dépôt 29702

# PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

---

**SCP « Marcel HUBERLAND, André CAMPRODON, Déolinda DE FREITAS BARRETO Romain VIEIRA et Henri-Paul JAUFFRET »**

**Au capital de 475 830 €**

**Siège : 13 Rue Edouard Branly – 91120 PALAISEAU**

**Siret : 300 474 574 000 21**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le 1<sup>er</sup> novembre, à 12 heures.

Les associés de la SCP Marcel HUBERLAND, André CAMPRODON, Déolinda DE FREITAS BARRETO, Romain VIEIRA et Henri-Paul JAUFFRET sont tous réunis en assemblée générale extraordinaire conformément aux prescriptions légales et statutaires.

L'assemblée, est présidée par M. Marcel HUBERLAND,

## **Exposé des faits nécessitant cette réunion**

Les associés ont constaté que le capital énoncé sur le « K-bis » demandé le 3/10/2019 ne correspond pas au capital énoncé dans les statuts et ni au bilan de la société.

**Capital sur le Kbis = 475 065 €**

\*\*\*\*\*

## **Evolution du capital suivant les statuts :**

### **1. En 2003, nomination de Me DE FREITAS :**

Suivant P.V. de délibération de l'AGE du 15.09.2003, suite à la prestation de serment et la nomination de Melle Déolinda DE FREITAS BARRETO, en tant que notaire associé de la SCP, Mme DE FREITAS BARRETO souscrit 1 part sociale nouvelle portant le n°3105 d'une valeur de 153,00 Euro.

Suite à cette A G E, et la nomination de Melle De FREITAS BARRETO, le capital social est réparti de la façon suivante





- à Maître CHARLE SIX CENT VINGT ET UNE (621) parts numérotées 2325 à 2945
  - à Maître BERRA SIX CENT VINGT ET UNE (621) parts numérotées 1293 à 1913
  - à Maître HUBERLAND SIX CENT VINGT ET UNE (621) parts numérotées 1 à 517 et 2092 à 2195
  - à Maître CAMPRODON SIX CENT VINGT ET UNE (621) parts numérotées 518 à 880,2196 à 2324 et 1164 à 1292
  - à Maître DE FREITAS SIX CENT VINGT ET UNE (621) parts numérotées 881 à 1163.1914 à 2091, 2946 à 3105
- Soit ensemble 3105 parts de 153€ chacune, représentant un capital de 475 065**

\*\*\*\*\*

## 2. En 2006, nomination de Me VIEIRA

### Me CHARLE & Me BERRA cèdent la moitié de leurs parts

Suivant acte reçu par Maître Pierre-Eric CHANSON, le 20/02/2007 contenant réalisation des conditions suspensives à la cession de parts sociales entre Maîtres CHARLE, BERRA et M. VIEIRA :

- 1- 5 parts sociales sont créées
- 2- Me Romain VIEIRA est nommé par arrêté du 16/06/2006 et a prêté serment le 03/07/2006

Le capital social est réparti de la façon suivante :

- à Maître CHARLE TROIS CENT ONZE (311) parts numérotées 2325 à 2634, et 3106
- à Maître BERRA TROIS CENT ONZE (311) parts numérotées 1293 à 1602, et 3107
- à Maître HUBERLAND SIX CENT VINGT DEUX (622) parts numérotées 1 à 517 et 2092 à 2195 et 3108.
- à Maître CAMPRODON SIX CENT VINGT DEUX (622) parts numérotées 518 à 880,2196 à 2324 et 1164 à 1292 et 3109
- à Maître DE FREITAS SIX CENT VINGT DEUX (622) parts numérotées 881 à 1163,1914 à 2091, 2946 à 3105 et 3110
- à Maître VIEIRA SIX CENT VINGT DEUX (622) parts numérotées 1603 à 1913, 2635 à 2945.

**Soit ensemble 3110 parts de 153€ chacune, représentant un capital de 475 830€**

\*\*\*\*\*

## 3. En 2008, nomination de Me JAUFFRET (1<sup>ère</sup> cession)

### Me CHARLE cède le reste de ses parts

Aux termes d'un acte reçu par Maître Alain DERUBE, notaire salarié à DOURDAN (Essonne), le 1<sup>er</sup> février 2008, Maîtres Alain CHARLE a cédé à Maître Henri-Paul JAUFFRET savoir :

Monsieur Alain CHARLE : TROIS CENT ONZE (311) parts numérotées 2325 à 2634, et 3106.

Suite à la prestation de serment et à la nomination de M. Henri-Paul JAUFFRET, en tant que notaire associé de la SCP, le capital social est réparti de la façon suivante :

Handwritten signatures of the parties involved in the transaction, including Alain CHARLE and Henri-Paul JAUFFRET.



- à Maître BERRA, TROIS CENT ONZE (311) parts numérotées 1293 à 1602, et 3107.
- à Maître HUBERLAND, SIX CENT VINGT DEUX (622) parts numérotées 1 à 517 et 2092 à 2195 et 3108.
- à Maître CAMPRODON, SIX CENT VINGT DEUX (622) parts numérotées 518 à 880,2196 à 2324 et 1164 à 1292 et 3109.
- à Maître DE FREITAS, SIX CENT VINGT DEUX (622) parts numérotées 881 à 1163,1914 à 2091, 2946 à 3105 et 3110.
- à Maître VIEIRA, SIX CENT VINGT DEUX (622) parts numérotées 1603 à 1913, 2635 à 2945.
- à Maître JAUFFRET, TROIS CENT ONZE (311) parts numérotées 2325 à 2634, et 3106.

**Soit ensemble 3110 parts de 153€ chacune, représentant un capital de 475 830€**

\*\*\*\*\*

#### 4. En 2009/2010, 2<sup>ème</sup> cession au profit de Me JAUFFRET Me BERRA cède le reste de ses parts

Aux termes d'un acte reçu par Maître CHANSON, notaire à DOURDAN (Essonne), le 25 juin 2009, Maîtres Jean BERRA a cédé à Maître Henri-Paul JAUFFRET sous condition suspensive de la réalisation, les parts lui restant, savoir :

Monsieur Jean BERRA : TROIS CENT ONZE (311) parts numérotées 1293 à 1602, et 3107.

Le 8 septembre 2010, l'acte SSP contenant la réalisation des conditions suspensives est signé par Me JAUFFRET.

Suite à cette cession au profit de Me Henri-Paul JAUFFRET, le capital social est réparti de la façon suivante :

- à Maître HUBERLAND, SIX CENT VINGT DEUX (622) parts numérotées 1 à 517 et 2092 à 2195 et 3108.
- à Maître CAMPRODON, SIX CENT VINGT DEUX (622) parts numérotées 518 à 880,2196 à 2324 et 1164 à 1292 et 3109.
- à Maître DE FREITAS, SIX CENT VINGT DEUX (622) parts numérotées 881 à 1163, 1914 à 2091, 2946 à 3105 et 3110.
- à Maître VIEIRA, SIX CENT VINGT DEUX (622) parts numérotées 1603 à 1913, 2635 à 2945.
- à Maître JAUFFRET, TROIS CENT ONZE (622) parts numérotées 1293 à 1602, 2325 à 2634 et 3106,3107.

**Soit ensemble 3110 parts de 153€ chacune, représentant un capital de 475 830€**

**Le capital social est depuis, resté fixé à la somme de 475.830,00 Euros divisé en 3110 parts de 153,00 Euros.**

The bottom of the page features several handwritten signatures and marks. From left to right: a large, stylized signature 'JP'; a long, horizontal, slightly wavy line; a signature that appears to be 'H.P.'; a small, simple mark resembling a lightning bolt or the number '4'; and a final, short, vertical signature mark.



# RESOLUTIONS

Les associés constatent que les 5 parts nouvelles créées à l'occasion de l'entrée de Me Romain VIEIRA dans la société n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement et d'une publication au greffe. (PV 03/07/2006).

1 - Les associés décident de régulariser cette situation :

Au bilan de la SCP, le capital est de 475 830€

Dans les statuts publiés le capital est également de 475 830€

Et chacun des cinq associés possède 622 parts de 153€ chacune soit 95 166€ et ensemble 475 830€.

2 - Les associés décident de donner pouvoir au Journal Spécial des Sociétés afin de faire enregistrer ce procès-verbal auquel est annexé la copie du PV ratifié le 3 juillet 2006 et inséré dans le registre des assemblées, lié à l'entrée en fonction de Me VIEIRA.

Marcel HUBERLAND

André CAMPRODON

Déolinda DE FREITAS BARRETO

Romain VIEIRA

Henri-Paul JAUFFRET

Registre à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT  
BTAPAPES  
Le 21/11/2019 Dossier 2019 00023758, référence 9104P61 2019 A 07265  
Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €  
Total liquidé : Zéro Euro  
Montant reçu : Zéro Euro  
L'Agent administratif des Finances publiques

Veronique  
des Finances  
publiques



# SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

« Alain CHARLE, Jean BERRA, Marcel HUBERLAND, André CAMPRODON  
notaires associés »



Siège social : 13 rue Edouard Branly  
91127 PALAISEAU

## PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an DEUX MIL SIX  
Le 03/07/2006 à 20 heures

Les associés de la société civile professionnelle Alain CHARLE, Jean BERRA, Marcel HUBERLAND, André CAMPRODON et Déolinda DE FREITAS BARRETO se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur la convocation qui leur a été faite afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

En présence de Me Romain VIEIRA

- suite à la prestation de serment de ce jour, réalisation augmentation de capital de la SCP
- La société est dorénavant composée de six associés
- Pouvoirs pour formalités

\*\*\*\*\*

Maîtres Alain CHARLE, Jean BERRA, Marcel HUBERLAND, André CAMPRODON et Romain VIEIRA constatent que les associés possèdent ensemble les 3105 parts sociales de 153 € chacune. L'ensemble des associés étant présent, le quorum pour tenir une AGE est réuni.

La prestation de serment et la nomination de Me Romain VIEIRA en tant que notaire associé de la société civile professionnelle ayant eu lieu ce jour.

## PREMIERE RESOLUTION

Afin de répartir le capital et l'affectation des résultats, il a été prévu dans l'acte de cession de parts sous condition suspensive passé devant Me CHANSON, notaire à DOURDAN le 10 août 2005 :

Que Me Alain CHARLE cèderait à Me Romain VIEIRA – 311 parts lui appartenant portant les numéros 2 635 à 2 945 sur les 621 parts lui appartenant.

Que Me Jean BERRA cèderait à Me Romain VIEIRA – 311 parts lui appartenant portant les numéros 1 604 à 1913 sur les 621 parts lui appartenant.

**Les conditions suspensives prévues ayant été réalisées, et après avoir constaté que le nombre de parts de la SCP n'était pas divisible par cinq, cinq parts nouvelles sont créées, portant les numéros 3106, 3107, 3108, 3109 et 3110, savoir :**

Me Alain CHARLE : une part numérotée 3106

Me Jean BERRA : une part numérotée 3107

Me Marcel HUBERLAND : une part numérotée 3108

Me André CAMPRODON : une part numérotée 3109

Me Déolinda DE FREITAS BARRETO : une part numérotée 3110

**Le capital social de la SCP sera désormais de 475 830 € divisé en 3 110 parts de 153 € réparti entre les associés de la manière suivante :**

Me Alain CHARLE : 311 parts portant les numéros 2325 à 2634 et 3106

Me Jean BERRA : 311 parts portant les numéros 1293 à 160<sup>2</sup> et 3107

Me Marcel HUBERLAND : 622 parts portant les numéros 1 à 517, 2092 à 2195 et 3108

Me André CAMPRODON : 622 parts portant les numéros 518 à 880, 2196 à 2324, 1164 à 1292 et 3109

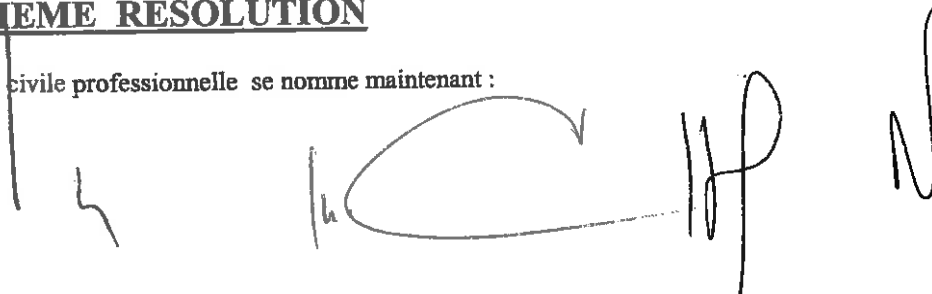
Me Déolinda DE FREITAS BARRETO : 622 parts portant les numéros 881 à 1163 et 1914 à 2091, 2946 à 3105 et 3110.

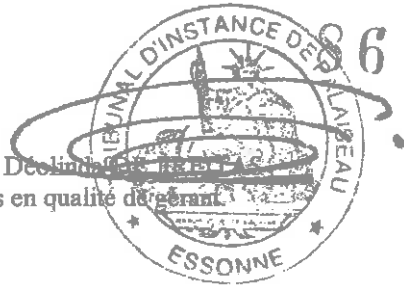
Me Romain VIEIRA : 622 parts portant les numéros 2635 à 2945, 160<sup>3</sup> à 1913

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION

La société civile professionnelle se nomme maintenant :

The image shows several handwritten signatures in black ink. There are four distinct signatures, each appearing to be a stylized name or set of initials. The signatures are written in a cursive or semi-cursive style. The first signature on the left is a vertical line with a hook at the bottom. The second is a large, sweeping loop. The third is a more complex, multi-stroke signature. The fourth is a simple, vertical stroke with a hook at the top.



SCP « Alain CHARLE, Jean BERRA, Marcel HUBERLAND, André CAMPRODON, Déolinda DE FREITAS BARRETO, et Romain VIEIRA notaires associés », et chacun des associés sont nommés en qualité de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

Les statuts devront être modifiés, en conséquence, tous pouvoirs sont donnés à la société NOTAFORM 91 – 14 Rue des douze apôtres – 91000 EVRY

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Maîtres Alain CHARLE, Jean BERRA, Marcel HUBERLAND, André CAMPRODON, Déolinda DE FREITAS BARRETO et Romain VIEIRA déclarent la séance terminée.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par Maîtres Alain CHARLE, Jean BERRA, Marcel HUBERLAND, André CAMPRODON, Déolinda DE FREITAS BARRETO et Romain VIEIRA.

<b>Alain CHARLE</b>	
<b>Jean BERRA</b>	
<b>Marcel HUBERLAND</b>	
<b>André CAMPRODON</b>	
<b>Déolinda DE FREITAS BARRETO</b>	
<b>Romain VIEIRA</b>	

*Le Président de la Chambre  
des Notaires de l'Essonne*

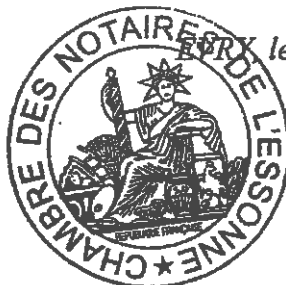
**ATTESTATION**

*Je soussigné, Hervé DUPUY, Président de la Chambre des Notaires de l'Essonne, atteste que, par arrêté de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, du 16 juin 2006, (J.O. du 27 juin 2006), Maître Romain VIEIRA a été nommé notaire associé, membre de la société civile professionnelle « Alain CHARLE, Jean BERRA, Marcel HUBERLAND, André CAMPRODON et Déolinda DE FREITAS BARRETO » titulaire de l'office notarial de Palaiseau.*

*La raison sociale de la société a été ainsi modifiée : « Alain CHARLE, Jean BERRA, Marcel HUBERLAND, André CAMPRODON, Déolinda DE FREITAS BARRETO et Romain VIEIRA »*

*Maître Romain VIEIRA a prêté serment devant le Tribunal de Grande Instance d'EVRY le 3 juillet 2006.*

*La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.*



EVRY le 3 juillet 2006